

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1972)  
**Heft:** 193

**Artikel:** Septième art et démonstrations politiques  
**Autor:** Cornuz, Jeanlouis  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1016113>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Le goût de la politique

Le Conseil d'Etat vient donc de faire savoir qu'il était prêt à étudier la suggestion du député socialiste Jean-Pierre Thorel « d'édition un numéro spécial (de la « Feuille des avis officiels ») distribué dans tous les ménages du canton avant les élections du Grand Conseil et du Conseil d'Etat, et celle des Chambres fédérales ». Ce numéro contiendrait, outre la liste des candidats, un certain nombre de pages « publicitaires » qui seraient réparties à égalité de surface, de caractères d'imprimerie et de mise en pages, entre les formations politiques.

Cette idée s'inscrit dans la suite de la loi, votée le 18 juin 1971 par le Parlement cantonal, qui prévoit une participation de l'Etat aux frais électoraux des partis. Elle renforce l'intervention — indirecte et non directe comme en Allemagne

fédérale par exemple — des finances publiques dans la vie politique afin de donner à ceux qui y participent les moyens de l'animer et par là d'intéresser les citoyens au destin de leur collectivité. La vérité oblige à dire qu'à l'époque déjà, ce subventionnement indirect des partis politiques avait soulevé doutes et oppositions à l'intérieur de toutes les formations politiques et dans l'opinion publique. Doutes de principe chez les uns, qui voient mal le lien existant entre démocratie, participation des citoyens et partis financièrement plus à l'aise; doutes sur l'efficacité de l'entreprise chez d'autres, qui souhaitent que l'on cherche à développer au contraire des moyens d'information et d'expression indépendants des partis, afin de redonner aux citoyens le goût de la politique. La proposition du député Jean-Pierre Thorel ne manquera donc pas de faire resurgir le débat, sans compter les critiques que cette nouvelle dépense va susciter au moment où il n'est question partout et à propos de tout que d'économies.

L'idée de transformer périodiquement la « Feuille des avis officiels » en Spécial-Election a au moins un mérite. Elle va à contre-courant de l'évolution de la mentalité collective contemporaine qui considère avec une suspicion et une hostilité grandissantes ce monstre froid qu'est l'Etat bureaucratique moderne.

### Vers un échec irrémédiable ?

On peut en réalité se demander si toute réanimation de la vie politique par le moyen de l'Etat n'est pas destinée à échouer irrémédiablement en raison même de la dégradation des rapports qu'entretiennent citoyens et pouvoirs publics. Et si avant de trouver le moyen d'aider les partis politiques — courroies de transmission peut-être usées de la volonté collective — on ne devrait pas d'abord s'interroger sur le malaise fondamental qui ronge la vie politique de la société occidentale aussi bien que la soviétique.

### LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

## Septième art et démonstrations politiques

*Je suis retourné en Italie, à la fin de cet été. Avec ma fille, plus un jeune gentleman qui a entrepris de la coloniser — ou de l'évangéliser, je ne sais pas — plus une sujette de Sa gracieuse Majesté britannique. Le Freiherr, qui n'aime ni les calamari, ni les muselières, avait préféré rester à Grandvaux.*

*A Venise, je suis allé au Festival du cinéma. J'y ai vu entre autres deux films fort intéressants : Tout d'abord, La Rose blanche, de l'Allemand Gustav Ehmck. La « Rose blanche », c'était le nom qu'avait pris un groupe d'étudiants munichois qui, vers 42, tenta de s'opposer au nazisme. Inutile de dire que la tentative échoua et que les plus engagés — parmi eux le frère et la sœur Scholl — furent exécutés. A la hache — on est*

*pour l'ordre et pour la tradition ou on ne l'est pas. Mais Ehmck n'a pas tant essayé de donner une reconstitution historique de ce mouvement clandestin, que de montrer les difficultés auxquelles se heurte le cinéaste et les leçons qu'on pourrait tirer pour les années 70 de cet échec de 1942.*

*Très vite, il apparaît en effet que les Scholl et leurs amis étaient des idéalistes, plus soucieux de témoignage et de sacrifice que d'action efficace — une action efficace qui vraisemblablement n'était pas possible alors, vu la totale indifférence de la « base », des « masses » si l'on préfère. Mais ce faisant, Ehmck me semble perdre sur les deux tableaux : d'une part, on ne comprend rien aux motivations des étudiants de 1942 ; et d'autre part, on ne voit pas pour quelles raisons les contestataires de 1972 veulent la révolution, puisqu'aussi bien — on ne cesse de nous le répéter tout au long du film — la situation a complètement changé.*

*En tout cas, je me défendais mal de l'idée que pour barrer la route à un néo-nazisme quelconque et pour changer la société d'aujourd'hui, il vaut mieux compter sur le camarade Brandt et sur son réformisme que sur les gauchistes à la Dutschke.*

*Le second film, La Vie d'un Stakhanoviste, du Yougoslave Bata Cengic, m'a paru très ambigu. Il oscille en effet tout au long de ses 90 minutes de projection entre une imagerie d'Epinal qui me laisse songeur, et une réflexion ironique et désabusée sur l'évolution vers une technocratie d'une révolution qui se voulait socialiste.*

*Mineur de fond et « de choc », le héros sacrifie tout pour dépasser les normes fixées, afin que se réalise le X<sup>e</sup> plan quinquennal ; il se voit promu héros national, l'objet des distinctions les plus flatteuses : réceptions avec fanfare (mais je n'aime pas tellement la fanfare...), fanions d'honneur (mais ma passion pour les fanions a ses limites...), voyage à Moscou, visite à Stakhanov en personne.*

## Frau Stirnimaa votera oui le 24 septembre

Fête dans la rue à Berne à l'occasion du 50<sup>e</sup> Congrès des Suisses à l'étranger. Des groupes et des artistes se produisent devant un public nombreux. Au bas de la Kramgasse, le groupe des Minstrels, rendu célèbre au-delà de nos frontières par son « tube » « Grueli wohl, Frau Stirnimaa... » interprète des airs populaires de différents pays. En présentant une vieille ballade irlandaise, Mario, le violoniste, précise que les Minstrels sont contre la guerre. Puis, plus tard, il explique au public que puisque les Minstrels sont contre la guerre, ils voteront pour l'initiative contre l'exportation d'armes. Un peu plus tard, en jouant un air interdit dans la Grèce des colonels, Mario le souligne encore aux applaudissements du public.

*La dernière scène, censée se dérouler en 1972, le montre installé dans un bureau, n'ayant plus désormais qu'à peser sur un bouton pour que les bennes pleines de charbon remontent à la surface...*

*Désenchantement : était-ce bien cela qu'il avait voulu en renonçant à tout, vie de famille, vie personnelle ? D'un autre côté, pouvait-on espérer mieux ? Les progrès accomplis sont immenses, mais en même temps, la « condition humaine » est restée essentiellement la même : présence de la vieillesse, approche de la mort... Et sans doute vaut-il mieux consentir à des cadences « dingues » (comme disent les petits camarades gauchistes) pour l'édification du socialisme que pour le profit des patrons... L'« aliénation » semble la même. Malraux avait montré qu'à « l'illusion lyrique » succède inévitablement « l'exercice de l'apocalypse ». Mais après, d'autres problèmes continuent de se poser, qui n'ont pas été résolus.*

J. C.

## Des communes désinvoltes choisissent l'illégalité

L'initiative Delafontaine a suscité d'utiles discussions. Politiquement, elle a été un bâton dans la fourmilière de l'entente vaudoise (au vu de son travail, l'image est d'ailleurs exagérément industrielle).

La Chambre vaudoise d'agriculture avait dit « non ». Dans les communes agricoles, pour les cadres radicaux, cela signifiait qu'il fallait officiellement être contre. D'où (la « niousserie » aidant dans de nombreux cas), des comportements qui vont de la désinvolture à la franche illégalité, c'est-à-dire la destruction des signatures valable-

ment récoltées depuis des semaines, voire des mois. C'est grave. Car les mêmes milieux face à la contestation et à ses procédés souvent discutables ont plein la bouche de formules telles que : respect des voies démocratiques, etc...

Malheureusement, ils ne s'appliquent pas à eux-mêmes ces excellents principes.

Si le Conseil d'Etat est logique avec lui-même (cf. les arrêtés scolaires), il devra être d'une extrême rigueur dans l'enquête pour établir les faits et d'une égale sévérité, s'il y a lieu, dans les sanctions qui frapperont les vrais responsables.

## L'Union syndicale et l'adhésion à la CEE

L'Union syndicale a annoncé son soutien à l'accord de libre-échange. Dans son communiqué, trois lignes suffisent pour le dire.

Puis, vingt lignes sont consacrées à la nécessité de stabiliser la main-d'œuvre étrangère et de prendre les décisions qu'implique l'accord Suisse-Italie. En bref, si l'on confère aux saisonniers un statut proche de celui des travailleurs résidents, il faudra réduire d'autant ceux-ci pour que les saisonniers enfin mieux traités ne viennent pas gonfler leur nombre.

Sans ouvrir le débat sur le fond, on doit déplorer le procédé de discussion. L'accord avec la CEE

est une chose, le problème des saisonniers une autre. Les associer dans la problématique, c'est faire le jeu de Schwarzenbach, qui ne manque pas d'être tenté de dire « non » à l'Europe, qui hésite peut-être parce que l'accord est purement commercial, mais qui fera le saut si on laisse accréder l'idée, déjà très répandue de manière latente, que l'Europe = un afflux de travailleurs étrangers. Mais pourquoi donc l'USS a-t-elle si peur des xénophobes ? La gauche romande ne leur a pas fait de concessions : ni les syndicats, ni les partis ne s'en portent plus mal. Allons, Messieurs de Berne et de Zurich, un peu de courage !

## Premier objectif: 4000

A Washington, le « Washington Daily News », aux prises avec de sérieuses difficultés financières, cesse de paraître. Son tirage quotidien : près de 200 000 exemplaires. Les habitants de la capitale américaine n'auront donc plus que le choix entre deux journaux du cru, jour après jour.

A New York, vingt quotidiens se partageaient

le marché en 1965; un an après, ils n'étaient plus que six, et leur nombre avait encore diminué de deux unités en 1967; aujourd'hui, on ne compte plus que trois rescapés, dont le « New York Times » et le « New York Daily News », soit deux publications du matin (le « Post » tirant en fin d'après-midi).

Le tirage de « Domaine public », quant à lui, poursuit sa progression : le cap des 4000 abonnés est en vue. Précisions suivront.